

BUREAUX INTERNATIONAUX
RÉUNIS POUR LA PROTECTION
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE, SUISSE

BIRPI

UNITED INTERNATIONAL
BUREAUX FOR THE PROTECTION
OF INTELLECTUAL PROPERTY
GENEVA, SWITZERLAND

COMITÉ DE COORDINATION INTERUNIONS, TROISIÈME SESSION INTERUNION COORDINATION COMMITTEE, THIRD SESSION

(Genève, 28 septembre au 1er octobre 1965)

(Geneva September 28 to October 1, 1965)

PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET DES BIRPI POUR L'ANNEE 1966

1. Le présent document contient les propositions du Directeur des BIRPI concernant le programme et le budget des BIRPI pour l'année 1966.

2. Le présent document comprend une Introduction et six chapitres. L'Introduction contient une brève description des activités principales des BIRPI proposées pour l'année 1966 ainsi que certaines explications concernant les différents chapitres du document. Les six chapitres portent les titres suivants et sont subdivisés de la façon indiquée ci-après :

I. Programme pour l'année 1966, accompagné d'estimations de certaines dépenses y relatives :

Union de Paris	page 6
Union de Madrid	page 10
Union de La Haye	page 11
Union de Nice	page 12
Union de Berne	page 13
Affaires communes aux cinq Unions	page 16

II. Autres dépenses :

Personnel	page 18
Frais de construction du Bâtiment	page 19
Entretien du bâtiment	page 20
Mobilier	page 20
Matériel de bureau	page 20
Ports	page 20
Téléphones	page 21
Bibliothèque	page 21
Imprévus	page 21

III. Tableaux récapitulatifs des rubriques budgétaires de dépenses se composant de plusieurs postes :

Impressions	page 22
Contrats	page 23
Missions	page 24
Conférences	page 24
Voyages de délégués	page 25

IV. Tableau général des dépenses page 26

V. Recettes page 28

VI. Tableau récapitulatif des dépenses et des recettes . . . page 29

3. Dans le Chapitre I, après la description de chaque activité, est indiquée la dépense prévue pour les rubriques budgétaires suivantes :

- Impressions : factures d'imprimerie, papier, reliure, etc.;
- Conférences : interprètes, traducteurs, location de salle et d'équipement d'interprétation simultanée si la conférence se tient en dehors du Siège des BIRPI;
- Missions : coût de voyage et indemnités journalières des fonctionnaires des BIRPI en mission officielle;
- Voyages de délégués : coût de voyage et indemnités journalières des participants aux conférences, autres que les fonctionnaires des BIRPI, par exemple des Directeurs des Offices nationaux lors des réunions de l'Union de Madrid, des stagiaires, des participants aux séminaires régionaux, des consultants, etc.;
- Contrats : honoraires d'auteurs et de traducteurs d'articles publiés dans "La Propriété industrielle" et "Le Droit d'auteur", honoraires des traducteurs et des consultants, etc.

INTRODUCTION

4. Le Chapitre I contient une présentation sommaire des activités des BIRPI envisagées pour l'année 1966. Ces activités pourraient être groupées de plusieurs façons dont l'une est la suivante : préparation de la Conférence de révision de Stockholm de 1967; efforts en vue de la propagation des principes pour la défense desquels les BIRPI ont été créés; accroissement des services fournis aux pays membres.

5. La Conférence de Stockholm est destinée à réviser toutes les Conventions et Arrangements administrés par les BIRPI : (a) tous seraient révisés en ce qui concerne leur structure administrative et, selon les projets actuels, une organisation dénommée Organisation internationale de la propriété intellectuelle serait établie; (b) la Convention de Paris serait également révisée, pour y introduire certaines dispositions concernant les certificats d'inventeurs ("certificats d'auteurs d'inventions"); (c) la Convention de Berne serait également révisée sur plusieurs points concernant le fond même de la protection du droit d'auteur. Le projet de programme et de budget prévoit que les documents préparatoires à établir - sur la base des travaux des Comités d'Experts tenus en 1965 - par le Gouvernement de la Suède avec le concours des BIRPI, seront imprimés et distribués aux Etats membres en 1966. Aucune nouvelle réunion préparatoire pour la Conférence de Stockholm n'est prévue pour l'année 1966. Toutefois, si en raison paraissait désirable, ces réunions seraient convoquées par le Directeur des BIRPI après consultation du Gouvernement de la Suède.

6. En ce qui concerne la propagation des principes pour la défense desquels les BIRPI et les traités qu'ils administrent ont été créés, le projet de programme et de budget prévoit en particulier : deux séminaires (ou réunions d'information) régionaux; l'attribution de plusieurs bourses d'étude; des travaux concernant des Lois-types. Un séminaire asiatique en matière de propriété industrielle a été prévu pour 1965, mais, pour des raisons dépendant de la volonté du pays hôte éventuel, il n'aura lieu qu'en 1966. Les fonds réservés à cet effet dans le budget de 1965 seront transférés et utilisés en 1966. Dans le cadre du droit d'auteur, un séminaire aura lieu au Brésil; il sera organisé conjointement et financé, à parts égales, par les BIRPI et l'UNESCO. Le succès des stages d'étude de 1964 justifie l'octroi, en 1966 également, de bourses en matière de propriété industrielle et de droit d'auteur. En ce qui concerne les Lois-types, le projet de programme et de budget prévoit la préparation d'une Loi-type pour la protection des marques de fabrique, de commerce et de services, et l'adaptation, pour l'usage des pays anglophones, de la Loi-type africaine sur le droit d'auteur BIRPI-UNESCO de 1964.

7. Il va de soi que les activités mentionnées ci-dessus - en particulier la Conférence de Stockholm, les séminaires régionaux et les Lois-types - servent également les intérêts des gouvernements des pays membres. De plus, le projet de programme et de budget prévoit certaines activités qui intéressent tout particulièrement les Offices de la propriété industrielle des Etats membres des BIRPI. Il s'agit surtout de la continuation des études concernant la possibilité d'établir deux services : l'un permettant l'identification des brevets concernant la même invention, et l'autre permettant la recherche des marques identiques ou similaires ("centre de recherches des marques"). L'établissement de ces services, et même l'étude de la possibilité de leur création, pourraient requérir un financement au moyen de fonds ne provenant pas des gouvernements des Etats membres. Le Directeur des BIRPI invite donc le Comité de coordination interunions à préciser s'il verrait des inconvénients à l'acceptation de tels fonds par les BIRPI. De toute façon, si ces projets avançaient substantiellement en 1966, les Etats membres intéressés seraient spécialement consultés sur la question de leur financement par de tels Etats. Le projet de programme et de budget prévoit la réunion en 1966 du Comité des pays pratiquant l'examen préalable. Le Comité s'occupera de ces questions, et d'autres également, y compris éventuellement les questions de la protection des programmes cybernétiques (computers) et de l'examen différé des demandes de brevets d'inventions.

8. Il n'est fait aucune prévision budgétaire en ce qui concerne la Convention pour la protection des obtentions végétales, car la question de l'administration éventuelle de cette Convention dans le cadre des BIRPI n'est pas encore arrêtée. Mais les pourparlers à ce sujet entre les Gouvernements intéressés - y compris celui de la Suisse en tant qu'Autorité de Surveillance - et les BIRPI seront poursuivis en 1966.

9. Il va de soi qu'en dehors de ces tâches particulières, les BIRPI continueront à s'occuper de leurs tâches permanentes : publications, services d'enregistrement, etc. Ces tâches et leurs incidences budgétaires sont également mentionnées dans le Chapitre I.

10. Le Chapitre II contient les estimations de certaines dépenses générales : personnel, frais de construction du Bâtiment, frais d'entretien du bâtiment, mobilier, matériel de bureau, ports, téléphones, bibliothèque et imprévus.

11. En ce qui concerne certaines questions de personnel et de salaires, il se peut que des documents additionnels soient distribués avant ou au début de la prochaine session du Comité de coordination interunions.

12. En ce qui concerne la Salle de Conférences des BIRPI, il a été décidé, en 1963, que le coût de son aménagement - alors évalué à 360'000 francs - serait financé au moyen d'un prêt accordé aux BIRPI par la Caisse de retraite, et que cet emprunt serait remboursé selon les modalités décrites dans le document CCIU/I/14/Add.1. Il s'avère maintenant que le coût des travaux sera d'environ 30% plus élevé qu'on ne l'avait prévu il y a deux ans. Pour environ 300'000 francs, la dépense totale sera couverte par les montants mis en réserve à cet effet (revenus provenant de la location de certains locaux utilisés par l'AELE). C'est donc seulement pour le solde qu'un emprunt devrait être fait auprès de la Caisse de retraite.

13. Le Chapitre III contient des tableaux récapitulatifs des rubriques budgétaires se composant de plusieurs postes. Ces rubriques sont les suivantes : impressions, contrats, missions, conférences, voyages de délégués.

14. Le Chapitre IV, intitulé "Tableau général des dépenses", consiste en une récapitulation des dépenses par rubrique budgétaire.

15. Le Chapitre V consiste en un tableau des recettes prévues pour l'année 1966. Les recettes des Services d'enregistrement (Unions de Madrid et de La Haye) sont susceptibles de fluctuations considérables dépendant, dans une large mesure, de la situation économique des pays d'origine des marques et des dessins déposés. Les contributions des Etats membres pour les Unions de Paris et de Berne sont chiffrées en dessous des plafonds théoriques (860'000 francs suisses au lieu de 900'000 francs suisses pour l'Union de Paris, 600'000 francs suisses au lieu de 700'000 francs suisses pour l'Union de Berne), étant donné que certains Etats n'ont pas encore accepté les plafonds de 900'000 et 700'000 francs suisses, respectivement, et qu'ils contribueront sur la base de plafonds plus bas.

16. Le Chapitre VI consiste en un tableau récapitulatif des dépenses et des recettes. Il en résulte que le budget de l'Union de Nice sera équilibré mais que, pour les autres Unions, les recettes de l'année 1966 resteront en dessous des dépenses prévues pour la même année. Les différences prévues sont les suivantes : Union de Paris : 35'100 francs suisses; Union de Madrid : 180'100 francs suisses; Union de La Haye : 49'200 francs suisses; Union de Berne : 129'100 francs suisses.

17. Les excédents de dépenses des Unions de Paris et de Madrid seront couverts au moyen des fonds de réserve de ces deux Unions (au 1er janvier 1965, 337'000 francs suisses pour l'Union de Paris, et 1'420'000 francs suisses pour l'Union de Madrid). Ces excédents sont donc amplement couverts. Ils démontrent toutefois, en ce qui concerne l'Union de Paris, qu'une décision d'augmentation sera nécessaire, au plus tard lors de la Conférence de Stockholm de 1967, et, en ce qui concerne l'Union de Madrid, que la situation financière sera à réexaminer à la lumière des nouveaux taux d'enregistrement qui, le 15 décembre 1966, entreront en vigueur en vertu du texte de Nice de l'Arrangement de Madrid.

18. L'excédent de dépenses de l'Union de La Haye (estimé à 49'200 francs suisses) sera provisoirement couvert par une avance, sans intérêt, du Gouvernement suisse (voir la décision des pays membres de l'Union de La Haye du 29 novembre 1963, documents MI/DO/V/13, DM/26/4, p. 10). Le déficit de l'Union de La Haye était de 21'000 francs suisses en 1963 et de 23'000 francs suisses en 1964. L'exercice de 1965 se soldera vraisemblablement aussi avec un déficit, probablement de l'ordre de 30'000 francs suisses. Il semble donc que les augmentations des taux d'enregistrement inscrites en 1960 dans l'Acte additionnel de Monaco soient insuffisantes et qu'il deviendra nécessaire de les réviser pendant, ou à bref délai après la Conférence de Stockholm de 1967.

19. L'excédent de dépenses de l'Union de Berne (estimé à environ 129'100 francs suisses) sera couvert par un transfert de fonds de l'exercice 1965. En effet, le nouveau plafond (700'000 francs suisses au lieu de 400'000 francs suisses) entre en vigueur avec effet rétroactif au 1er janvier 1965. Mais comme l'enquête de l'Autorité de Surveillance auprès des Etats membres de l'Union de Berne au sujet de cette augmentation n'a été terminée que vers le milieu de l'année 1965 - c'est-à-dire à un moment où il était trop tard pour engager toutes les dépenses prévues pour 1965 -, l'exercice 1965 se soldera avec un excédent de recettes permettant un tel transfert.

20. Les Chapitres IV, V et VI contiennent également les chiffres du budget de l'année 1965, afin de permettre une comparaison avec l'année 1966.

21. Le Comité de coordination interunions est invité à exprimer son avis au sujet du programme et du budget des BIRPI pour l'année 1966 ainsi qu'au sujet des autres questions traitées dans le présent document.

UNION DE PARIS

CHAPITRE PREMIER

PROGRAMME POUR L'ANNEE 1966, ACCOMPAGNE
D'ESTIMATIONS DE CERTAINES DEPENSES Y RELATIVES

	Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne
<u>UNION DE PARIS</u>						
<u>EN GENERAL</u>						
Les activités prescrites par la Convention de Paris (Articles 13 et 14) continueront.						
<u>PUBLICATIONS</u>						
La publication des <u>périodiques</u> "La Propriété industrielle" et "Industrial Property" continuera. (Répartition selon les pourcentages "Unions industrielles (impressions)" déterminés par le contenu) (84-10-5-1-0).						
Impressions	60'000	50'400	6'000	3'000	600	--
Contrats	20'000	16'800	2'000	1'000	200	--
Les <u>documents préparatoires pour la Conférence de Stockholm</u> sur la question des certificats d'auteurs seront préparés et ils seront imprimés en français, anglais, espagnol et russe.						
Impressions	8'000	8'000	--	--	--	--
Contrats	2'000	2'000	--	--	--	--
Un <u>Tableau des Etats membres</u> des Unions de propriété industrielle sera publié en français, anglais, espagnol et russe (Répartition d'après le nombre des pages intéressant chaque Union) (84-10-5-1)						
Impressions	3'000	2'500	300	100	100	--
Contrats	1'000	900	100	--	--	--

UNION DE PARIS

	Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne
<p>Le <u>Manuel des Conventions de la propriété industrielle</u> (français, anglais, espagnol) sera tenu à jour. (Répartition d'après le nombre de pages intéressant chaque Union; addition principale : le Règlement d'exécution du texte de Nice de l'Union de Madrid).</p>						
Impressions	3'000	300	2'100	300	300	---
<p>La <u>collection des textes législatifs</u> régissant la protection des <u>brevets et des marques</u> dans les divers pays du monde et sur le plan international, sera mise à jour et la première partie d'un recueil desdits textes en anglais sera imprimée. (La collection en français existe déjà, dans une large mesure, dans "La Propriété industrielle").</p>						
Impressions	20'000	20'000	---	---	---	---
Contrats	10'000	10'000	---	---	---	---
<u>CONFERENCES</u>						
<p>Le <u>Comité exécutif</u> de l'Union de Paris se réunira pour sa troisième session ordinaire à Genève.</p>						
Conférences	3'000	3'000	---	---	---	---
<p>Une réunion du Comité des Offices nationaux connaissant le système d'<u>examen préalable</u> aura éventuellement lieu pour discuter des problèmes d'intérêt commun qui se posent pour les Offices de brevets appliquant un tel système.</p>						
Conférences	4'000	4'000	---	---	---	---
<p>Un Comité d'Experts pour l'étude d'une <u>loi-type pour des pays en voie de développement concernant les marques de fabrique et de service</u> se réunira à Genève.</p>						
Conférences	10'000	10'000	---	---	---	---
Voyages de délégués	70'000	70'000	---	---	---	---

UNION DE PARIS

	Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne
<p>Une réunion d'Experts concernant <u>la Classification internationale des dessins ou modèles industriels</u> aura lieu à Genève.</p>						
Conférences	4'000	4'000	---	---	---	---
<u>STAGIAIRES</u>						
<p>Les BIRPI financeront des <u>stages d'études</u> pour l'entraînement des personnes qui sont ou seront chargées de l'administration de la propriété industrielle, surtout dans des Etats en voie de développement. (Répartition d'après les pourcentages "Unions industrielles (missions et conférences)"). (88-10-1-1-0).</p>						
Voyages de délégués	60'000	52'800	6'000	600	600	---
<u>DIVERS</u>						
<p>L'étude concernant les possibilités d'établissement d'un service des BIRPI permettant <u>l'identification des brevets octroyés dans des pays différents</u> et se rapportant à la même invention continuera.</p>						
Contrats	10'000	10'000	---	---	---	---
Missions	5'000	5'000	---	---	---	---
<p>Les BIRPI continueront "de se tenir en tout temps à la disposition des pays de l'Union pour leur fournir, sur les questions relatives au service international de la propriété industrielle, les <u>renseignements spéciaux</u> dont ils pourraient avoir besoin" (article 13(5) de la Convention de Paris). (Pourcentages appliqués : "Division de la propriété industrielle"). (88-10-1-1-0)</p>						
Missions	10'000	8'800	1'000	100	100	---

UNION DE PARIS

	Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne
<p>La collaboration avec les Nations Unies continuera au sujet des questions de propriété industrielle intéressant les pays industriellement moins développés. (Résolutions de l'Assemblée Générale des Nations Unies et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement). En outre, les BIRPI continueront leurs efforts en vue d'une collaboration générale et plus étroite avec les Nations Unies. (Pourcentages appliqués : "Division de la propriété industrielle"). (88-10-1-1-0)</p>						
Missions	10'000	8'800	1'000	100	100	--
<p>Les BIRPI continueront d'être représentés aux <u>réunions</u> des Institutions spécialisées des Nations Unies, du Conseil de l'Europe, de l'Association internationale pour la protection de la propriété industrielle, la Chambre de Commerce internationale et <u>d'autres Organisations</u> traitant des questions de propriété industrielle. (Pourcentages appliqués : "Division de la propriété industrielle"). (88-10-1-1-0)</p>						
Missions	10'000	8'800	1'000	100	100	--

UNION DE MADRID

	Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne
<u>UNION DE MADRID</u>						
<u>EN GENERAL</u>						
Le <u>Service d'enregistrement international</u> des marques de fabrique ou de commerce institué auprès des BIRPI par l'Arrangement de Madrid, sera maintenu.						
Impressions (formules etc. autres que périodiques)	120'000	--	120'000	--	--	--
<u>PUBLICATIONS</u>						
La publication de la feuille officielle " <u>Les Marques internationales</u> " continuera.						
Impressions	250'000	--	250'000	--	--	--
Une <u>brochure d'information générale</u> concernant l'enregistrement international des marques sera publiée en français et en anglais.						
Impressions	5'000	--	5'000	--	--	--
<u>CONFERENCES</u>						
<u>Les Directeurs</u> des Offices nationaux de la propriété industrielle de l'Union de Madrid se réuniront à Genève pour établir le Règlement d'exécution de l'Arrangement de Madrid (Nice).						
Conférences	5'000	--	5'000	--	--	--
Voyages de délégués	25'000	--	25'000	--	--	--
<u>DIVERS</u>						
La reprise de l'étude de la possibilité d'établir un <u>centre de recherches</u> des marques enregistrées aux BIRPI et dans les Offices nationaux sera envisagée.						
Contrats	10'000	--	10'000	--	--	--

UNION DE LA HAYE

	Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne
<u>UNION DE LA HAYE</u>						
<u>EN GENERAL</u>						
Le <u>Service de dépôt international</u> des Dessins ou Modèles industriels, institué auprès des BIRPI par l'Arrangement de La Haye, sera maintenu.						
Impressions (formules, etc. autres que périodiques)	3'000	---	---	3'000	---	---
<u>PUBLICATIONS</u>						
La publication de la feuille officielle " <u>Les Dessins et Modèles internationaux</u> " continuera.						
Impressions	12'000	---	---	12'000	---	---

UNION DE NICE

	Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne
<u>UNION DE NICE</u>						
<u>EN GENERAL</u>						
<p>Les activités qui incombent aux BIRPI en relation avec <u>l'exécution de l'Arrangement de Nice</u> concernant la classification internationale des produits et services auxquels s'appliquent les marques de fabrique ou de commerce continueront.</p>						
<u>PUBLICATIONS</u>						
<p>Le volume "<u>La Classification internationale des produits et services auxquels s'appliquent les marques de fabrique ou de commerce</u>" sera publié en espagnol, en italien, et en édition trilingue (allemand-français-anglais) en collaboration avec les Administrations intéressées (il s'agit de la part des frais d'impressions non couverts par ces Administrations).</p>						
Impressions (acompte)	35'000	--	--	--	35'000	--
<u>CONFERENCES</u>						
<p>Le <u>Comité d'Experts</u> institué par l'article 3 de l'Arrangement se réunira à Genève.</p>						
Conférences	5'000	--	--	--	5'000	--

UNION DE BERNE

	Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne
<u>UNION DE BERNE</u>						
<u>EN GENERAL</u>						
Les activités prescrites par la Convention de Berne (articles 21 et 22) continueront.						
<u>PUBLICATIONS</u>						
La publication de la feuille officielle " <u>Le Droit d'auteur</u> " et " <u>Copyright</u> " continuera.						
Impressions	55'000	--	--	--	--	55'000
Contrats	20'000	--	--	--	--	20'000
Un <u>tableau des Etats membres</u> de l'Union de Berne sera publié en français, anglais et espagnol.						
Impressions	1'000	--	--	--	--	1'000
Les BIRPI coopéreront avec l'UNESCO pour la publication des suppléments aux collections de textes législatifs " <u>Lois et Traités de droit d'auteur</u> " et " <u>Copyright Laws and Treaties of the World</u> ".						
Impressions	8'000	--	--	--	--	8'000
Les BIRPI coopéreront avec le BIT et l'UNESCO pour la publications des <u>Actes de la Conférence de Rome (1961)</u> concernant les droits voisins.						
Impressions	20'000	--	--	--	--	20'000
Le <u>Manuel des Conventions</u> sur le droit d'auteur sera publié en anglais et en espagnol.						
Impressions	10'000	--	--	--	--	10'000

UNION DE BERNE

	Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne
<u>CONFERENCES</u>						
Les BIRPI organiseront en collaboration avec l'UNESCO, un <u>Séminaire américain de droit d'auteur au Brésil</u> pour étudier les problèmes des pays américains, particulièrement de ceux qui ne sont pas encore membres de l'Union de Berne.						
Conférences	5'000	--	--	--	--	5'000
Missions	12'000	--	--	--	--	12'000
Voyages de délégués	25'000	--	--	--	--	25'000
Un Comité d'Experts sera convoqué, éventuellement en coopération avec l'UNESCO, pour l'adaptation à l'usage des pays anglophones de la Loi-type africaine sur le droit d'auteur.						
Conférences	5'000	--	--	--	--	5'000
Missions	12'000	--	--	--	--	12'000
Voyages de délégués	25'000	--	--	--	--	25'000
<u>STAGIAIRES</u>						
Les BIRPI financeront des <u>stages d'études</u> pour l'entraînement des personnes qui sont ou seront chargées des affaires de droit d'auteur, surtout dans les Etats en voie de développement.						
Voyages de délégués	20'000	--	--	--	--	20'000
<u>DIVERS</u>						
Les BIRPI continueront de "se tenir en tout temps à la disposition des membres de l'Union pour leur fournir, sur les questions relatives à la protection des oeuvres littéraires et artistiques, les <u>renseignements spéciaux</u> dont ils pourraient avoir besoin" (article 22 de la Convention de Berne).						
Missions	5'000	--	--	--	--	5'000

UNION DE BERNE

	Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne
<p>La préparation de la <u>Conférence de revision (Stockholm, 1967)</u> continuera et les documents préparatoires seront imprimés en français et en anglais.</p>						
Missions	6'000	--	--	--	--	6'000
Impressions	30'000	--	--	--	--	30'000
Contrats	10'000	--	--	--	--	10'000
<p>Les BIRPI continueront d'être représentés aux <u>réunions</u> des Institutions spécialisées des Nations Unies, du Conseil de l'Europe, de l'Association littéraire et artistique internationale, de la Confédération internationale des Sociétés d'auteurs et compositeurs et d'autres organisations traitant des questions de propriété littéraire et artistique.</p>						
Missions	12'000	--	--	--	--	12'000

AFFAIRES COMMUNES AUX CINQ UNIONS

	Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne
<u>AFFAIRES COMMUNES AUX CINQ UNIONS</u>						
<u>PUBLICATIONS</u>						
Un supplément à la <u>brochure d'information générale</u> concernant toutes les activités des BIRPI sera publiée en anglais, français et espagnol. (Répartition selon le nombre de pages intéressant chaque Union).						
Impressions	3'000	1'000	600	400	400	600
Un supplément au <u>Manuel administratif</u> des BIRPI sera publié en français. (Répartition selon les pourcentages "totalité du personnel" estimés pour 1966). (22-57-6-1-14)						
Impressions	2'000	400	1'100	100	100	300
Le <u>Rapport de gestion des BIRPI</u> pour l'année 1965 sera publié, dans une forme imprimée, en français. (La traduction anglaise sera multi-copiée par ronéo). (Répartition selon le nombre de pages intéressant chaque Union).						
Impressions	6'000	2'000	1'500	600	600	1'300
<u>CONFÉRENCES</u>						
Le <u>Comité de coordination interunions</u> se réunira à Genève en automne 1966 pour exprimer son avis sur les comptes de clôture de 1965 et sur le budget 1967. (Répartition selon le pourcentage "Services généraux"). (21-58-6-2-13)						
Conférences	6'000	1'300	3'500	400	100	700

AFFAIRES COMMUNES AUX CINQ UNIONS

	Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne
<u>DIVERS</u>						
Les <u>contacts directs entre les BIRPI et les gouvernements des Etats membres</u> (y compris l'Autorité de Surveillance suisse à Berne) nécessiteront des missions officielles de la part de certains fonctionnaires des BIRPI. (Répartition selon le pourcentage "Services généraux"). (21-58-6-2-13)						
Missions	20'000	4'200	11'600	1'200	400	2'600
La préparation de la <u>Conférence de Stockholm</u> sur la question de structure continuera et les documents préparatoires seront imprimés en français, anglais et espagnol. (Répartition selon le pourcentage "Services généraux"). (21-58-6-2-13)						
Contrats	10'000	2'100	5'800	600	200	1'300
Impressions	40'000	8'400	23'200	2'400	800	5'200
Missions	10'000	2'100	5'800	600	200	1'300

AUTRES DEPENSES

CHAPITRE II

AUTRES DEPENSES

Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne
-------	-------	--------	---------	------	-------

PERSONNEL

Les dépenses à ce titre se composent des éléments suivants :

1) Traitement de base

- a) Direction (10) : Directeur, deux Vice-Directeurs, un P.3, un P.2, deux P.1, un G.6, un G.5, un G.4.
- b) Division de la Propriété industrielle (6) : un P.5, un P.4, deux P.3, un P.2, un G.4.
- c) Division du Droit d'auteur (3) : un P.5, un P.3, un G.4.
- d) Division des services administratifs généraux et des services d'enregistrement (36) :
 - i) un P.5;
 - ii) Chancellerie : un P.1, cinq G.4, quatre G.3, quatre G.2;
 - iii) Service des Marques : un P.4, un P.3, un P.2, trois G.6, cinq G.4, un G.3, six G.2, un G.1;
 - iv) Service des Dessins et modèles: un G.5, un G.4.
- e) Division des Finances et du personnel (11) :
 - i) un P.4;
 - ii) Services financiers : un P.2, un G.5, un G.4, deux G.3, quatre G.2 ;
 - iii) Service du personnel : un G.5.
- f) Service des Publications (4) : un P.3, un P.2, un G.4, un G.2.

Total : 1'937'800 ¹⁾

1) Y compris, pour les catégories "supérieure" et "P", une augmentation prévue de 6% en moyenne et l'inclusion de trois "indemnités de poste" et, pour la catégorie "G", une augmentation prévue de 4,6%.

AUTRES DEPENSES

	Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne
) Indemnité de poste	46'900 ¹⁾					
) Indemnités pour frais d'études	23'500					
) Home leave	8'100					
) Frais de représentation	21'600					
) Allocations familiales (conjoint et enfants)	109'400					
) Indemnité de non-résident et prime connaissances linguistiques	10'900					
) Cotisations à la Caisse de retraite	308'500					
) Cotisations assurance-maladie	20'500					
) Retraités (allocations de rachat, assurance, ajustement; rente ex gratia)	65'900					
) Assurance-accidents	8'000					
) Maison de vacances	17'000					
) Déménagements	6'000					
) Remboursement de l'impôt sur le revenu	7'900					
Répartition selon des principes analogues à ceux qui résultent du document CCIU/III/3)						
<u>Total :</u>	2'592'000	573'400	1'467'400	154'600	28'600	368'000

FRAIS DE CONSTRUCTION DU BATIMENT

Paris :		
Capital : 345'619,15		
du capital	17'300	
% d'intérêt sur 293'700	<u>11'000</u>	28'300
Haye :		
Capital : 214'658,75		
du capital	10'700	
% d'intérêt sur 182'500	<u>6'900</u>	17'600

Représente une "indemnité de poste", trois étant incluses au traitement de base.

AUTRES DEPENSES

	Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne
Berne :						
capital : 184'723,75						
5% du capital	9'200					
3 $\frac{3}{4}$ % d'intérêt sur 157'000	5'900					
	15'100					
<u>Total:</u>	61'000	28'300	--	17'600	--	15'100
<u>ENTRETIEN DU BATIMENT</u>						
Chauffage, éclairage, eau, nettoyage, réparations, assurance contre dégâts, droit de superficie, etc. Répartition provisoire selon les "pourcentages surface" (16-61-12-1-10).	100'000	16'000	61'000	12'000	1'000	10'000
<u>MOBILIER</u>						
Tables, bureaux, chaises, fauteuils, classeurs, étagères, machines à écrire et à calculer, etc. surtout pour le nouveau personnel et la Salle de Conférences transformée. Répartition provisoire selon l'affectation réelle de chaque objet si la dépense dépasse 500 francs et autrement selon les pourcentages "totalité du personnel".	40'000	10'000	15'000	14'000	1'000	10'000
<u>MATERIEL DE BUREAU</u>						
Achat de papier, stencils, carbones crayons, gommes, etc. Répartition provisoire selon l'affectation réelle de chaque objet si la dépense dépasse 500 francs et autrement selon les pourcentages "totalité du personnel".	100'000	15'000	65'000	4'000	1'000	15'000
<u>PORTS</u>						
Répartition provisoire selon les pourcentages "Chancellerie".	110'000	9'900	73'700	4'400	1'100	20'900

AUTRES DEPENSES

	Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne
<u>TELEPHONES</u>						
Répartition provisoire selon les pourcentages "totalité du personnel" estimés pour 1966. (22-57-6-1-14)	40'000	8'800	22'800	2'400	400	5'600
<u>BIBLIOTHEQUE</u>						
Achat de livres, tirages à part et photocopies, abonnements aux périodiques, reliures. Répartition d'après les pourcentages "totalité du personnel" estimés pour 1966. (22-57-6-1-14)	30'000	6'600	17'100	1'800	300	4'200
<u>IMPREVUS</u>						
Un pour cent, environ, des recettes prévues pour chaque Union est mis de côté pour les dépenses imprévues.	38'600	9'500	20'500	1'800	800	6'000

CHAPITRE III

TABLEAUX RECAPITULATIFSDETAIL DES RUBRIQUES BUDGETAIRES
SE COMPOSANT DE PLUSIEURS POSTES

	Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne
<u>IMPRESSIONS</u>						
Périodiques "La Propriété industrielle" et "Industrial Property"	60'000	50'400	6'000	3'000	600	--
Documents pour la Conférence de Stockholm (P.I.)	8'000	8'000	--	--	--	--
Tableau des Etats membres des Unions industrielles	3'000	2'500	300	100	100	--
Manuel des Conventions de la propriété industrielle	3'000	300	2'100	300	300	--
Collection textes législatifs brevets et marques	20'000	20'000	--	--	--	--
Formules du Service des Marques	120'000	--	120'000	--	--	--
"Les Marques internationales"	250'000	--	250'000	--	--	--
Brochure d'information enregistrement marques	5'000	--	5'000	--	--	--
Formules du Service des Dessins ou Modèles	3'000	--	--	3'000	--	--
"Les Dessins et Modèles internationaux"	12'000	--	--	12'000	--	--
Volumes "Classification" (Union de Nice)	35'000	--	--	--	35'000	--
Périodiques "Le Droit d'auteur" et "Copyright"	55'000	--	--	--	--	55'000
Tableaux des Etats membres de l'Union de Berne	1'000	--	--	--	--	1'000
Collections des textes législatifs droit d'auteur	8'000	--	--	--	--	8'000
Actes de la Conférence de Rome (droits voisins)	20'000	--	--	--	--	20'000
Manuel des Conventions (D.A.)	10'000	--	--	--	--	10'000
Documents pour la Conférence de Stockholm (D.A.)	30'000	--	--	--	--	30'000
Brochure d'information activités BIRPI (supplément)	3'000	1'000	600	400	400	600

TABLEAUX RECAPITULATIFS

	Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne
<u>IMPRESSIONS (suite)</u>						
Manuel administratif (supplément)	2'000	400	1'100	100	100	300
Rapport de gestion 1965	6'000	2'000	1'500	600	600	1'300
Documents pour la Conférence de Stockholm (structure)	40'000	8'400	23'200	2'400	800	5'200
	694'000	93'000	409'800	21'900	37'900	131'400

<u>CONTRATS</u>						
Périodiques "La Propriété industrielle" et "Industrial Property"	20'000	16'800	2'000	1'000	200	--
Traduction documents pour la Conférence de Stockholm (P.I.)	2'000	2'000	--	--	--	--
Tableau des Etats membres des Unions industrielles	1'000	900	100	--	--	--
Collection textes législatifs brevets et marques	10'000	10'000	--	--	--	--
Identification des brevets	10'000	10'000	--	--	--	--
Centre de recherches des marques	10'000	--	10'000	--	--	--
Périodiques "Le Droit d'auteur" et "Copyright"	20'000	--	--	--	--	20'000
Traduction documents pour la Conférence de Stockholm (D.A.)	10'000	--	--	--	--	10'000
Traduction documents pour la Conférence de Stockholm (structure)	10'000	2'100	5'800	600	200	1'300
	93'000	41'800	17'900	1'600	400	31'300

TABLEAUX RECAPITULATIFS

	Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne
<u>VOYAGES DE DELEGUES</u>						
Comité loi-type marques	70'000	70'000	--	--	--	--
Stagiaires (P.I.)	60'000	52'800	6'000	600	600	--
Comité des Directeurs Madrid	25'000	--	25'000	--	--	--
Séminaire américain (D.A.)	25'000	--	--	--	--	25'000
Comité loi-type (D.A.)	25'000	--	--	--	--	25'000
Stagiaires (D.A.)	20'000	--	--	--	--	20'000
	225'000	122'800	31'000	600	600	70'000

TABLEAU GENERAL DES DEPENSES

CHAPITRE IV

TABLEAU GENERAL DES DEPENSES
(en francs suisses)

	Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne
Personnel						
1966	2'592'000	573'400	1'467'400	154'600	28'600	368'000
(budget 1965)	(2'324'000)	(490'600)	(1'366'400)	(159'100)	(27'200)	(280'700)
Impressions						
1966	694'000	93'000	409'800	21'900	37'900	131'400
(budget 1965)	(664'000)	(100'700)	(434'900)	(41'800)	(24'800)	(61'800)
Contrats						
1966	93'000	41'800	17'900	1'600	400	31'300
(budget 1965)	(61'000)	(25'500)	(13'400)	(1'500)	(600)	(20'000)
Missions						
1966	112'000	37'700	20'400	2'100	900	50'900
(budget 1965)	(88'000)	(51'700)	(20'000)	(5'000)	(900)	(10'400)
Conférences						
1966	47'000	22'300	8'500	400	5'100	10'700
(budget 1965)	(74'000)	(24'100)	(27'800)	(8'100)	(5'700)	(8'300)
Voyages de délégués						
1966	225'000	122'800	31'000	600	600	70'000
(budget 1965)	(175'000)	(127'500)	(40'000)	(4'500)	(3'000)	(-)
Frais de construction du Bâtiment						
1966	61'000	28'300	--	17'600	--	15'100
(budget 1965)	(61'000)	(28'300)	(--)	(17'600)	(--)	(15'100)
Entretien du bâtiment						
1966	100'000	16'000	61'000	12'000	1'000	10'000
(budget 1965)	(90'000)	(14'400)	(54'900)	(10'800)	(900)	(9'000)
Mobilier						
1966	40'000	10'000	15'000	4'000	1'000	10'000
(budget 1965)	(40'000)	(20'000)	(10'000)	(5'000)	(2'000)	(3'000)
Matériel de bureau						
1966	100'000	15'000	65'000	4'000	1'000	15'000
(budget 1965)	(90'000)	(15'000)	(65'000)	(5'000)	(1'000)	(4'000)

TABLEAU GENERAL DES DEPENSES

TABLEAU GENERAL DES DEPENSES (suite)

	Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne
Ports						
1966	110'000	9'900	73'700	4'400	1'100	20'900
(budget 1965)	(100'000)	(9'000)	(67'000)	(4'000)	(1'000)	(19'000)
Téléphones						
1966	40'000	8'800	22'800	2'400	400	5'600
(budget 1965)	(40'000)	(7'600)	(24'000)	(3'200)	(400)	(4'800)
Bibliothèque						
1966	30'000	6'600	17'100	1'800	300	4'200
(budget 1965)	(30'000)	(5'700)	(18'000)	(2'400)	(300)	(3'600)
Amortissement dettes interunions						
1966	--	--	--	--	--	--
(budget 1965)	(11'400)	(--)	(--)	(--)	(11'400)	(--)
Imprévis						
1966	38'600	9'500	20'500	1'800	800	6'000
(budget 1965)	(39'400)	(9'900)	(23'000)	(1'800)	(800)	(3'900)
Total des dépenses :						
1966	4'282'600	995'100	2'230'100	229'200	79'100	749'100
(budget 1965)	(3'887'800)	(930'000)	(2'164'400)	(269'800)	(80'000)	(443'600)

RECETTES

CHAPITRE V

RECETTES

	Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne
Contributions						
1966	1'530'000	860'000	---	---	70'000	600'000
(budget 1965)	(1'290'000)	(850'000)	(--)	(--)	(70'000)	(370'000)
Taxes						
1966	2'070'000	--	1'900'000	170'000	--	--
(budget 1965)	(2'465'000)	(--)	(2'250'000)	(215'000)	(--)	(--)
Publications et diverses						
1966	290'000	100'000	150'000	10'000	10'000	20'000
(budget 1965)	(165'000)	(80'000)	(50'000)	(5'000)	(10'000)	(20'000)
Total des recettes:						
1966	3'890'000	960'000	2'050'000	180'000	80'000	620'000
(budget 1965)	(3'920'000)	(930'000)	(2'300'000)	(220'000)	(80'000)	(390'000)

N.B. Comme en 1963, 1964 et 1965, les recettes provenant de la location des locaux utilisés dans le Bâtiment du Siège des BIRPI par l'Association européenne de libre échange (AELE) - à peu près 60'000 francs par année - seront versés à un fonds spécial pour couvrir les frais d'aménagement de la Salle de Conférences ou les frais de toute autre amélioration permanente du Bâtiment.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES ET RECETTES

CHAPITRE VI

TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES ET RECETTES
(en francs suisses)

	Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne
ettes 1966 (budget 1965)	3'890'000 (3'920'000)	960'000 (930'000)	2'050'000 (2'300'000)	180'000 (220'000)	80'000 (80'000)	620'000 (390'000)
enses 1966 (budget 1965)	4'282'600 (3'887'800)	995'100 (930'000)	2'230'100 (2'164'400)	229'200 (269'800)	79'100 (80'000)	749'100 (443'600)
férence 1966 (budget 1965)	- 392'600 + (32'200)	- 35'100 ¹ (---)	- 180'100 ² +(135'600)	- 49'200 ³ -(49'800)	+ 900 (---)	- 129'100 ⁴ -(53'600)

1 - Sera couvert des réserves (au 1er janvier 1965 : 337'247,56 francs suisses).

2 - Sera couvert des réserves (au 1er janvier 1965 : 1'419'976,26 francs suisses).

3 - Sera provisoirement couvert par une avance, sans intérêt, du Gouvernement suisse (déficit au 1er janvier 1965 : 43'085,32 francs suisses).

4 - Sera couvert par les contributions pour 1965 non utilisées en 1965, étant donné que les résultats de l'enquête concernant l'augmentation n'ont été connus que tard dans l'année 1965.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES ET RECETTES
(en dollars)

	Total	Paris	Madrid	La Haye	Nice	Berne
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ettes 1966 (budget 1965)	900'400 (907'400)	222'200 (215'300)	474'500 (532'400)	41'700 (50'900)	18'500 (18'500)	143'500 (90'300)
enses 1966 (budget 1965)	991'300 (899'900)	230'300 (215'300)	516'200 (501'000)	53'100 (62'400)	18'300 (18'500)	173'400 (102'700)
férence 1966 (budget 1965)	- 90'900 + (7'500)	- 8'100 (---)	- 41'700 + (31'400)	- 11'400 -(11'500)	+ 200 (---)	- 29'900 -(12'400)